

# Code de conduite

## Pour mieux vivre ensemble!!!

**LES CITOYENNES ET LES CITOYENS ONT DES DROITS ET RESPONSABILITÉS. JEUNES ET ADULTES CONTRIBUENT À DÉVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI ET EN L'AUTRE.**

1. Respecter en paroles et en gestes les jeunes et les adultes.
2. Respecter son environnement et le matériel qui s'y trouve.
3. Faire preuve d'ouverture d'esprit.

**SPÉCIFIQUEMENT À L'ÉCOLE DES PRAIRIES, TOUS : Élèves, parents et membres du personnel, s'engagent à :**

1. Circuler calmement à l'intérieur de tous les locaux et aires de circulation de l'école.
2. Régler ses conflits pacifiquement.
3. Avoir le matériel nécessaire en tout temps.
4. Contribuer quotidiennement à garder l'environnement scolaire propre et rangé.
5. Accueillir l'autre dans ce qu'il est et ce qu'il vit.
6. Persévérer malgré les difficultés, tout au long de l'année scolaire.

L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire. Tout élève qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, l'âge, maturité et l'aptitude de l'élève) à des sanctions.



## Document destiné aux parents à l'égard du code de conduite

**Parce que l'école ça commence à la maison**, le parent a un rôle de première instance dans l'éducation de saines habitudes de vie auprès de son enfant.  
À l'école des Prairies, nous sollicitons votre collaboration à respecter les procédures suivantes.

### 1. DÉPLACEMENTS

Éduquer son enfant au civisme.



### 2. CONFLITS

Apprendre comme parent à s'adresser directement au bon intervenant de l'école.  
Parler positivement de l'école auprès de son enfant.  
Faire preuve d'ouverture d'esprit face à diverses situations vécues par son enfant.



### 3. MATÉRIEL

Permettre à son enfant d'apporter un objet de la maison seulement lors d'une autorisation spéciale de la part d'un membre du personnel.  
Sensibiliser son enfant au respect du matériel mis à sa disposition.  
Interdire à son enfant d'apporter à l'école toute substance illicite et / ou objet dangereux.



### 4. ENVIRONNEMENT

Sensibiliser son enfant au respect de l'environnement.  
Encourager son enfant à participer aux collectes sélectives à l'école.



### 5. DIFFÉRENCES

Éduquer son enfant à respecter, sans jugement, l'autre dans ses différences.  
Faire preuve de tolérance à l'égard de la diversité de notre clientèle.



## 6. PERSÉVÉRANCE

S'assurer auprès de son enfant qu'il complète avec rigueur les tâches demandées par les intervenants de l'école.

Transmettre à son enfant les saines habitudes de vie suivantes :

- ✓ Bonne hygiène corporelle
- ✓ Sommeil suffisant
- ✓ Alimentation saine et équilibrée
- ✓ Habillement adéquat
- ✓ Espace de travail favorisant les études
- ✓ Assiduité et ponctualité selon l'horaire de l'école\*



\* Veuillez prendre note que les voyages, les sorties et les rendez-vous durant les heures de classe, ainsi que les retards, peuvent nuire dans certains cas, à la réussite scolaire de son enfant.

Il est préférable de prendre les rendez-vous de l'enfant en dehors des heures de classe.

Lorsque son enfant est absent, il est de sa responsabilité et celle de ses parents de voir à la reprise des travaux et des notions manquées. Au retour, les enseignants jugeront des travaux et des notions à reprendre.



# COMMUNICATION AUX PARENTS



École des Prairies

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

## 4 Propreté - Environnement

- Négligeant à l'égard de son environnement scolaire

Précision \_\_\_\_\_ 

## 1 Déplacements et civisme

- Déplacements
- Civisme



Précision \_\_\_\_\_

## 5 Accueil des différences

- Manque d'ouverture et de respect à l'égard des différences des autres



Précision \_\_\_\_\_

## 2 Conflits

- Bagarre (C01)
- Bousculade (C02)
- Désorganisation – crise (C04)
- Violence physique (C07)
- Violence verbale (C08)



Précision \_\_\_\_\_

## 6 Effort et persévérance

- Ne fait pas le travail demandé
- Manque de rigueur
- Absentéisme
- Retard



Précision \_\_\_\_\_

## 3 Matériel et effets personnels

- Brise ou perd du matériel scolaire
- Vol ou vandalisme (VV)
- Psychotropes (substances illicites et objets dangereux) (PS)
- Possède du matériel non autorisé



Précision \_\_\_\_\_

**Veillez prendre note que les incidents avec code seront consignés dans le dossier de l'élève.**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Signature des parents**

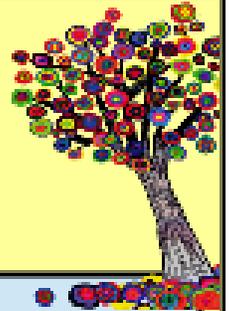
## Commentaire / Intervention

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



# BILLET DOUX

École des Prairies



- Circule calmement (civisme)
- Règle ses conflits pacifiquement
- A le matériel nécessaire
- Garde son environnement propre
- Accueille l'autre dans ce qu'il est
- Persévère malgré ses difficultés

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

**Précision**

---



---



**Signature des parents**

---



*Création de Paul Bergeron enseignant*

### Articles utiles de la loi sur l'instruction publique

8. *L'élève prend soin des biens mis à sa disposition et les rend à la fin des activités scolaires.  
À défaut, la commission scolaire peut en réclamer la valeur aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur.*
17. *Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.  
1988, c. 84, a. 17.*
18. *Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école.*

*En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation.*

*Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.*

### Définitions en lien avec le document destiné aux parents

**Civisme** : Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit, le respect de ses conventions et de ses lois. Cet ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales, vise la régulation de la vie en société et facilite la vie en groupe. Le civisme fait référence aux devoirs et aux responsabilités du citoyen dans l'espace public.

**Assiduité** : régularité à se trouver où l'on doit être; Application continue à un travail; Présence fréquente d'une personne dans un lieu.

**Rigueur** : participe, est présent, souci scrupuleux des méthodes de travail

**Psychotrope** : substance susceptible de modifier l'activité psychologique et mentale.

**Substance illicite** : substance défendue par la loi ou par la morale

**Vandalisme** : désigne tout acte de destruction ou de dégradation gratuite visant des biens publics ou privés.